

[cafepedagogique.net](http://www.cafepedagogique.net)

Le nouveau protocole sanitaire

4-5 minutes

Encore plus court que le précédent, le nouveau protocole sanitaire est publié par l'Education nationale. Il se fixe comme objectif l'accueil du maximum d'élèves et ne fixe comme règle impérative que le port du masque par les adultes.

Avant tout accueillir le maximum d'élèves



"Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire". Le nouveau protocole sanitaire a le mérite de la clarté. Il ne comporte plus que 6 pages tellement les consignes sont allégées. En fait c'est presque le retour à la normale qu'institue ce protocole.

"Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves". L'entassement des élèves dans les classes redevient la règle.

Port du masque par tous les adultes

Face au risque de cluster il ne reste plus que le port du masque. "Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs" spécifie le protocole. Il n'est plus question d'exception pour la maternelle.

Mais il reste des exceptions. "Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ses (sic) situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation".

Pour les élèves, le port du masque est "à proscrire " en maternelle, "pas recommandé " en élémentaire et obligatoire pour les collégiens et lycéens "dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs".

Un masque grand public porté toute la journée constitue-t-il un rempart efficace contre le virus ? Comment des jeunes peuvent-ils porter un masque toute la journée ? Un professeur peut-il enseigner avec un masque ? A toutes ces questions, le protocole n'apporte pas de réponse.

A noter que les parents peuvent entrer dans les locaux scolaires s'ils sont masqués et respectent la distanciation.

Brassage des élèves

D'autres "barrières" sont prescrites mais pas forcément réalisables. Le protocole impose le lavage des mains pendant 30

secondes à l'arrivée, avant chaque repas, après être allé aux toilettes, avant de rentrer chez "ou dès l'arrivée au domicile". Mais on sait qu'un quart des établissements n'a pas les installations suffisantes pour cela.

La limitation du brassage entre groupes d'élèves "n'est pas obligatoire" mais on doit le limiter "dans la mesure du possible".

Le nettoyage des locaux est réduit au minimum (une fois par jour) même pour les parties touchées fréquemment par les élèves. La ventilation des locaux est "la plus fréquente possible" et dure 15 minutes. Les salles de classe doivent être aérées pendant les récréations ou toutes les 3 heures. Cela semble bien peu pour jouer un rôle dans la limitation de la propagation du virus.

Ce protocole facilite l'organisation de la rentrée et permet de remplir au maximum les locaux scolaires. Par contre les obstacles mis à l'épidémie semblent bien faibles. Le brassage des élèves par exemple empêchera tout traçage des personnes en contact avec un élève malade. On attend encore la publication de "recommandations" annoncées par le ministre.

F Jarraud

[Le protocole](#)